



Inser'
Eco93

Le réseau des structures
d'insertion par l'activité
économique - SIAE -
de la Seine-Saint-Denis



Direction régionale
des entreprises, de la concurrence,
de la consommation, du travail
et de l'emploi (DIRECCTE)

Cet outil est issu de l'action de professionnalisation « Prévention des risques professionnels » organisée par Inser'Eco93, en partenariat avec la Direccte Île-de-France, conçue et animée par la Fédération des entreprises d'insertion, enrichie par Inser'Eco93, à destination des salarié·e·s permanent·e·s des SIAE de Seine-Saint-Denis. *Date d'actualisation : janvier 2021.*

Outil d'aide pour définir les actions destinées à prévenir les risques professionnels liés aux

MATÉRIELS, OUTILS ET ÉQUIPEMENTS

Attention ! Ce mémo n'est donné qu'à titre d'exemples et ne dispense pas les responsables de la prévention des risques professionnels de s'informer sur les réglementations en cours, et de procéder à une évaluation des risques professionnels spécifique à leur structure, ses conditions de travail et celle de ses collaborateur·rice·s.

Important ! La prévention des risques liés aux matériels, outils et équipements est réglementée par le Code du travail : le **matériel de premier secours et secouriste** par les articles R4224-14 à R4224-16, la **signalisation et matérialisation relatives à la santé et la sécurité** par les articles R4224-20 à R4224-24, les **équipements de travail** par les articles R4321-1 à R4321-5, la **maintenance des équipements de travail et des protections** par les articles R4322-1 à R4322-3, les **mesures d'organisation et les conditions d'utilisation des équipements de travail et des équipements de protection individuelle** par les articles R4323-1 à R4323-110, l'**utilisation des équipements de travail et des moyens de protection** par les articles R4324-1 à R4324-53, l'**utilisation des installations électriques** permanentes et temporaires par les articles R4226-1 à R4226-21, la prévention des risques d'exposition au **bruit** par les articles R44231-1 à R4437-4, la prévention des risques d'exposition aux **vibrations mécaniques** par les articles R4441-1 à R4447-1, travaux interdits et réglementés pour les **jeunes travailleur·se·s** par les articles D4153-15 à D4153-37.

Exemples de dispositifs et d'activités à risques

Secteurs d'activités concernés : tous

Matériels

- tranchants ou coupants
- contondants
- vibrants
- électriques ou électromécaniques
- brûlants
- bruyants
- comportant des éléments mobiles : leviers, volants, arbres, systèmes à came, broches, vis, engrenages, poulies, courroies, glissières, roues à chaîne, fraises, broyeurs, cisailles guillotine, lames, disques, agrafeuses, etc.
- inadaptés à la tâche à effectuer
- défectueux, en mauvais état, irrégulièrement entretenus, mal isolés, etc. : outils, machines, installations, câbles, prises électriques, protecteurs, etc.

- avec des dispositifs de sécurité absents ou inefficaces lors de l'utilisation ou de la maintenance
- utilisés de manière inappropriée : mises en marche intempestives, etc.
- s'arrêtant de manière imprévue : bourrage, rupture d'énergie, etc.
- etc.

Activités provoquant des projections

- de fragments d'outils, de pièces, de poussières, de liquides, d'aérosols, de gaz, de fumées, de vapeurs, d'étincelles, etc.
- de fluides sous haute pression
- d'agents chimiques ou biologiques

Situations de travail

- impliquant de l'électricité : machines-outils électroportatives, lampes portatives, installations électriques temporaires précaires, conduc-

teurs électriques nus sous tension accessibles, matériaux accidentellement mis sous tension, mauvais état ou inaccessibilité des dispositifs électriques, présence d'eau à proximité des installations électriques, armoires électriques, etc.

- impliquant le travail sur écran
- mal éclairées
- comportant des zones dangereuses pour les parties du corps : risques d'écrasement, de happement, de perforation, de piqûre, d'enroulement, de chocs, d'abrasion, etc.
- impliquant des éléments instables pouvant provoquer le renversement, la chute, ou des mouvements incontrôlés par exemple d'une machine, de ses équipements ou des charges, etc.
- etc.

Collaborateur·rice·s

- inhabituel·le·s, occasionnel·le·s, isolé·e·s, etc.
- sans autorisation pour les machines et engins utilisés.
- dont l'aptitude médicale n'a pas été validée.

Manque de vigilance des collaborateur·rice·s maniant du matériel ou des personnes se trouvant à proximité

- dû à la fatigue
- dû à l'environnement (bruit, poussière, etc.)
- dû aux contraintes professionnelles (interventions en urgence, pression de délais, etc.)
- dû aux sollicitations extérieures (téléphone, échanges verbaux, etc.)
- dû à l'habitude ou à la banalisation du risque
- etc.

Pression temporelle

- travail dans l'urgence
- cadences de travail trop élevées
- rythmes de travail imposés par un autre collègue, une machine ou un flux
- difficultés de faire des pauses, pas de liberté dans le choix des pauses
- etc.

Équipements de protection individuelle

- inadaptés ou abîmés : chaussures, casques tête et oreilles, gants, visières, vêtements de protection, etc.

Espaces de travail

- sans plan de circulation
- avec des sols en mauvais état
- encombrés
- accessibles aux personnes non autorisées
- etc.





Exemples de conséquences possibles

Les risques mécaniques peuvent provoquer des séquelles lourdes :

- hématomes, plaies, coupures, etc.
- parties ou corps entier cisailés, sectionnés, écrasés, happés, enroulés, entraînés, emprisonnés, etc.
 - brûlures
 - surinfection de plaies
- choc électrique, électrisation, électrocution, tétanisation, fibrillation ventriculaires, arrêt du cœur, etc.
- atteintes pathologiques des membres, des mains, de la colonne vertébrale etc. dues aux vibrations.
 - lésions oculaires dues aux projections de corps étrangers, de particules et de poussières.
- acouphènes, surdité, fatigue, stress, troubles de l'attention et de sommeil etc. liés aux environnements bruyants.

Exemples d'actions de préventions



Plus votre démarche de prévention est co-construite avec les premier·e·s concerné·e·s, les salarié·e·s, plus elle sera efficace !

Choisir du matériel et des produits, outils, machines ou installations sécurisants

- Choisir exclusivement du matériel **conforme à la réglementation**.
- Choisir du matériel équipé de **dispositifs de sécurité** : arrêts d'urgence visibles et accessibles, verrouillages, commandes bimanuelles, leviers, pédales, commandes de freinage, de vitesse lente, disjoncteurs différentiels 30 mA destinés à interrompre l'alimentation en cas de fuite de courant, signaux d'avertissement lumineux ou sonores, cutters à lame rétractable, ciseaux et fusils d'affûtage avec une garde de sécurité, portes-couteaux, etc.
- Choisir du matériel équipé de **dispositifs de détection et de surveillance** : mouvements, personnes, pressions, températures, vitesses, situations dangereuses, etc.
- Choisir du matériel exempt d'**arêtes et d'angles vifs** ou autres saillies.
- Choisir du matériel équipé de **protecteurs qui empêchent les différentes parties du corps humain à rentrer en contact avec des zones dangereuses des équipements** (risque d'écrasement, de happement, d'emprisonnement, de sectionnement, etc.) : carters, barrières, blindages, couvercles, écrans, portes, enceintes, etc. Veiller à ce que ces protecteurs : offrent une visibilité suffisante sur le processus, résistent aux risques potentiels de projection d'éléments et à l'usure, atténuent les émissions de nuisances physiques ou chimiques, du bruit, de vibrations, de rayonnements, etc.
- Choisir du matériel équipé d'éléments **stabilisateurs**, évitant le renverse-

ment, la chute ou des mouvements incontrôlés : oreilles de levage, stabilisateurs par des contre-poids, etc.

- Choisir du matériel équipé de **dispositifs qui limitent les efforts physiques ou des postures pénibles lors de leur manipulation** : relais électriques pneumatiques ou hydrauliques plutôt que des commandes mécaniques, visseuses portatives plutôt que des tournevis, couteaux bien affilés, ressorts de rappel ou vérin, manches flexibles bon absorbeurs d'énergie, etc.
- Choisir du matériel **adaptable aux caractéristiques des différent·e·s opérateur·rice·s** : morphologie, force, résistance, etc.
- Choisir du matériel équipé de **dispositifs d'accès sécurisés** facilitant les montées et descentes fréquentes des engins : marches, assises tournantes, etc.
- Équiper les machines et outils produisant des poussières avec des aspirateurs de **poussières**.
- Choisir du matériel permettant de régler individuellement le **rythme de travail**.
- Choisir du matériel dont la **surveillance** ne nécessite pas une concentration prolongée.
- Choisir du matériel équipé de **dispositifs réduisant le bruit des outils et machines** : soufflettes silencieuses, buses insonorisées, silencieux, résonateurs d'Helmholtz, louveres, cloueurs moins bruyants, pièges à son, compresseurs moins bruyants, cabine insonorisée, etc. Remplacer les matériels thermiques par du matériel électrique, etc.
- Choisir du matériel équipé de **dispositifs de protection contre les dangers électriques** : double isolation, isolation renforcée ou alimentée par un transformateur de séparation des circuits, raccordement à la terre, coupure automatique de l'alimentation, détecteur de tension fiable sur les engins de levage, etc.

• Choisir du matériel équipé de **dispositifs qui facilitent les interventions courantes** : réglage, graissage, maintenance, etc.

• Choisir du matériel équipé de dispositifs de communication à distance pour les **collaborateur·rice·s isolé·e·s**.

• etc.

Mettre en œuvre des dispositifs de contrôle et de maintenance

- Tenir à jour le **Rapport des vérifications**.
- Assurer la **maintenance des équipements** (fonctionnement, affûtage, état des silent-blocs et amortisseurs, marchepieds d'accès des engins, etc.), car les outils usés ou émoussés augmentent le risque de blessures et l'effort qu'il faut déployer. Lubrifier les systèmes de réglages et de suspension notamment des sièges. Graisser les parties mécaniques. Remplacer les pièces d'usure. Affûter ou changer les outils coupants. Équilibrer les parties tournantes. Etc.
- Vérifier régulièrement le bon état des **installations**, dont les dispositifs éphémères, **et des appareils électriques** : câbles, prises de courant, baladeuses, prolongateurs, disjoncteurs différentiels, matériels portatifs, mises à terre, dispositifs de coupure, etc.
- Vérifier régulièrement le bon état des **éclairages**.
- Entretien le bon état des **voies de circulation**. Faire réparer les **revêtements de sol** dégradés (aspérités, trous, dalles descellées, etc.) en évitant les barres de seuil et les différences de niveau. En attente d'une réparation, mettre en place une signalisation.
- Assurer le bon fonctionnement des **EPI**, leur maintien dans un état hygiénique satisfaisant en les entretenant, les réparant et en les remplaçant, si nécessaire.
- Vérifier régulièrement la **trousse de premiers secours** et plus particulière-

ment les dates de validité des produits (solutions antiseptiques, pansements, etc.).

- etc.

Choisir des équipements de protection individuelle - EPI - adaptés

- Privilégier toujours la **protection collective** à la protection individuelle.
- **Mettre à disposition des collaborateurs des EPI appropriés** à leur activité et, lorsque le caractère particulièrement insalubre ou salissant des travaux l'exige, des vêtements de travail appropriés.
- **Chaussures** antidérapantes adaptées aux activités : chaussures marquées du symbole SRA en présence d'eau sur le sol, SRB en présence de produits gras, SRC en présence d'eau et de produits gras, etc.
- **Casques** de protection contre les chutes d'objets, les chutes de plain-pied, ainsi que des projectiles, etc.
- **Casques antibruit.**
- **Appareils de protection respiratoire** à choisir en fonction de la nature des activités, de la toxicité et de la concentration des polluants, de la fréquence et de la durée des opérations, des conditions de travail (température, humidité, etc.) et des autres risques associés (projection de liquides, vibrations, etc.) : masques antipoussières de type FFP1, FFP2 ou FFP3, masques à cartouches de type A, B, E, K, I, Hg, masques à ventilation assistée, masques à adduction d'air, etc.
- **Lunettes écran, lunettes panoramiques, masques ou écrans faciaux** pour protéger les yeux des substances projetées ou présentes dans l'air.
- **Gants** épais pour la manutention, anti-coupures pour la découpe, avec un isolant thermique pour les objets brûlants ou congelés, etc.
- **Pantalon anticoupure.**
- Travaux de **soudure** : appareil de protection respiratoire filtrant à ventilation libre ou assistée.
- Travaux **électriques** : casque isolant, écran facial, combinaison de protection isolante, gants isolants, bottes isolantes, etc.
- etc.

Aménager l'environnement de travail

- Aménager des **zones de sécurité** afin d'éloigner les zones dangereuses du corps humain, au besoin avec des protecteurs empêchant l'accès à la zone dangereuse.
- Prévoir des **écarts minimaux** entre les différentes pièces en mouvement afin

d'éviter qu'une partie du corps puisse se faire écraser, être happée, etc.

- Pour le transport d'objets, privilégier des **convoyeurs** plutôt que des machines mobiles.
- Sécuriser le **raccordement électrique des machines et outils** à leur source d'énergie, éviter des câbles et conduits d'alimentation au sol, aménager les espaces de sorte à respecter les distances minimales d'approche électrique comportant des pièces nues sous tension (lignes électriques suspendues, etc.).
- Aménager les différents postes de travail de sorte à favoriser les **communications entre collaborateur-riche-s.**
- Éloigner les **postes polluants** (bruit, substances chimiques, poussières, etc.) des postes qui le sont peu ou pas (montage, contrôle, emballage, etc.).
- Prévoir des sources d'**air frais** près des sources de pollution.
- Adapter l'**éclairage** aux besoins des activités.
- Placer les **dispositifs de signalisation** (visuels, sonores, etc.) de sorte à être perceptibles depuis tous les endroits où l'on doit les voir ou entendre.
- Privilégier des revêtements amortissant le **bruit**, installer des cloisonnements ou l'encoffrement des espaces bruyants, des cloisons acoustiques, etc.
- Disposer les **échappements d'air comprimé** de sorte à ce qu'ils ne soient pas dirigés vers l'opérateur-riche, en particulier vers ses mains.
- Éviter les **obstacles de parcours** : éléments de machines, installations dépassant dans les allées, obstacles au sol, câbles, etc. Éviter des supports ou obstacles dans l'espace de travail à moins de 2m20 de haut.
- Privilégier des **revêtements de sols** faciles d'entretien et homogènes tout au long des cheminements, résistants à l'usure, avec des revêtements à qualité antidérapante et un traitement anti-poussières adapté à l'activité, etc.
- Aménager les **locaux humides** avec des installations en très basse tension de sécurité (TBTS) ou en très basse tension de protection (TPTP), etc.
- Prévoir des **supports de stockage** dédiés et identifiés pour les accessoires et éléments des machines dangereux, de manière à éviter les blessures lors de la prise ou du rangement.
- Prévoir un mode de **rangement** simple et visuel permettant de contrôler la présence des accessoires.
- etc.

Modifier l'organisation du travail

- Inscrire les conditions d'utilisation des matériels dans le **règlement intérieur** et le cas échéant dans le registre de

sécurité, en se basant sur les prescriptions des fabricants.

- Afficher à proximité des équipements, si possible dans le champ visuel naturel des opérateur-riche-s, les **instructions** nécessaires pour leur installation, réglage, démarrage, utilisation, conduite, maintenance et démontage, etc. Inscrire dans les procédures les consignes quand il faut impérativement débrancher une machine, la verrouiller en position de coupure de source d'énergie afin de rendre impossible toute remise en route pendant une intervention de maintenance ou de nettoyage.
- Veiller à ce que les équipements soient utilisés sur un **support stable et fixe.**
- Mettre en place une **procédure de communication** entre équipes successives, entre opérateur-riche-s et équipe de maintenance, ainsi que pour des situations d'insécurité concernant le public, le travail isolé, etc. Mettre en place des procédures permettant une **réponse rapide** : arrêt d'urgence, validation, etc.
- Réorganiser ou faire alterner les **tâches répétitives**, afin d'éviter aux collaborateur-riche-s d'effectuer toujours les mêmes types de gestes.
- Fixer des **objectifs de rendement** et de charge de travail non excessifs.
- Réduire la durée pendant laquelle un-e collaborateur-riche est exposé-e-s aux **vibrations** et au **bruit** des engins. Placer les compresseurs d'air bruyants à l'extérieur des zones de travail, etc.
- Éviter l'imposition des **cadences** de travail par des machines, collègues, délais, etc. Donner aux collaborateur-riche-s la possibilité de **gérer leur temps de manière autonome** sans gêner la production : régulation individuelle, interruption volontaire temporaire, etc.
- Vérifier la **conformité des installations et appareils électriques par rapport aux normes** NF C13-200, NF C15-100, NF C20-030, NF C20-010, NF EN20-102, etc.
- Veiller à la bonne compréhension et à l'acceptation des **changements d'organisation et des consignes de prévention des risques** par les collaborateur-riche-s.
- Veiller à l'accessibilité rapide de la **trousse de secours** et à **organiser les secours.**
- etc.

Adapter les instructions données aux collaborateur-riche-s

- Utilisez uniquement les **outils, machines et engins adaptés à la tâche.**
- Respectez les **instructions** données pour installer, régler, utiliser, maintenir et démonter correctement les équipe-

ments dans le règlement intérieur et par le fabricant.

- Conduisez et utilisez uniquement les engins, machines et outils pour lesquels vous disposez d'une **autorisation de l'employeur-se** ou un permis adéquat. Mettez la **ceinture de sécurité** même sur les engins de levage.
- N'encombrez pas les **voies de circulation**.
- Ne restez pas dans le **rayon d'action des engins** et notamment des équipements de levage.
- Adaptez la **vitesse des engins** que vous conduisez à la qualité de la surface sur laquelle vous évoluez afin de ne pas vous exposer aux vibrations néfastes.
- Évitez les **postures contraignantes** : bras tendus, dos courbé, torsion du corps, etc. Veillez à régler votre **siège** dans l'engin à vos besoins.
- Portez des **gants** épais pour la manutention, anticoupures pour la découpe, etc.
- Portez des **casques** pour vous protéger des chutes de plain-pied, des chutes d'objets, des projectiles, des dangers électriques, etc.
- Portez des **lunettes** pour vous protéger des projectiles, des poussières, des rayons néfastes, etc.
- Portez des **protections auditives** antibruit : bouchons moulés, casques antibruit, etc.
- Portez des **protections respiratoires** adaptés à votre activité.
- Soyez particulièrement vigilant·e·s lors

des **opérations hors production**, moment où interviennent le plus d'accidents sur machines : dépannage, entretien, nettoyage, réglage, etc.

- Ne buvez jamais d'**alcool** avant ou pendant la conduite d'un véhicule ou l'utilisation d'une machine, d'un outil, etc.
- Avant chaque prise de poste, vérifiez le **bon état des engins, machines et outils** et alertez l'employeur-se en cas de problème : éclairage, pneus, protecteurs, arrêts d'urgence, etc. En cas, de défaillance, consignez la machine et alertez votre supérieur.
- Ne **stockez** pas en vrac les éléments coupants, pointus, râpants, rangez-les aux endroits prévus de sorte que leur prise ou rangement ne cause pas de blessures.
- Informez l'encadrement d'éventuels **dysfonctionnements** et /ou dégradation des conditions de travail, des activités et de l'environnement de travail, etc.
- **Electricité** : débranchez les appareils en tirant sur la fiche et non sur le fil. Ne bricolez jamais une prise électrique endommagée. Débranchez systématiquement la rallonge de la prise si elle n'est plus reliée à un appareil électrique. Ne touchez jamais un fil dénudé dont on ne perçoit qu'une extrémité. Séchez-vous les mains avant de brancher une prise. Vérifiez qu'il n'y a pas d'eau à proximité. N'effectuez pas de travaux sous tension si ce n'est pas indispensable. Arrêtez et débranchez l'appareil avant une intervention manuelle. Raccordez les appareils électriques à la terre. Vérifiez l'ap-

pareil, les câbles et les prolongateurs avant l'utilisation. etc.

• etc.

Former et entraîner les collaborateur·rice·s

- aux **gestes et postures**
- à l'**utilisation** des matériels, machines, outils et installations, notamment les équipements de travail mobiles automoteurs, les équipements présentant des risques particuliers, etc. : installation, réglage, utilisation, nettoyage, maintenance, etc.
- aux risques et ou à l'**intervention électrique**.
- à organiser rapidement les **secours**, notamment des personnes électrisées.
- etc.

Actions spécifiques pour certains publics

- Communiquer les informations de sécurité aux **personnes extérieures de l'entreprise** (entretien, maintenance, livraison, restauration, gardiennage, clients, etc.) qui circulent sur les espaces de l'entreprise.
- Ne pas affecter des **jeunes travailleur·se·s** à des travaux les exposant à un certain seuil de vibrations mécaniques, etc. Interdire aux jeunes travailleur·se·s d'accéder sans surveillance aux locaux présentant un danger électrique ou d'exécuter des opérations sous tension.

Exemples de points de vigilance et d'action de préventions spécifiques à certains secteurs d'activité

Attention ! Les exemples ci-dessous complètent les actions de préventions valables pour tous les secteurs d'activité proposés précédemment. Ils attirent l'attention sur des spécificités liées à certains secteurs d'activité et ne sont donnés qu'à titre d'exemple. Au responsable de la prévention des risques professionnels de les compléter en fonction des réalités de terrain de son entreprise.



Bâtiment et construction

Exemples de dispositifs et d'activités à risques :

- **Outils manuels** : cutters, tournevis, scies, marteaux, pinces, etc.
- **Machines électroportatives** : perforateurs, brise-béton, disquieuses, meu-

leuses, ponceuses, poste de soudage, etc.

- **Équipements motorisés** : transpalettes, chariots, grues, plateformes élévatrices, monte-matériaux, potences, etc.
- **Appareils bruyants** : compresseurs, engins de levage ou de manutention, etc.



Collecte, ramassage et traitement de déchets et d'objets à réemployer ou à revaloriser

Exemples de dispositifs et d'activités à risques :

- **Bruit** : tables vibrantes, convoyeurs, cribles compresseurs, presses, mo-

teurs pour l'alimentation de la chaîne de tri, etc.

Exemples d'actions de prévention :

Aménager l'environnement de travail

- **Réduire les nuisances sonores à la source** par isolation phonique, revêtements insonorisants sur les goulottes, lubrification et graissage réguliers des machines, etc.



Espaces verts et jardins

Exemples de dispositifs et d'activités à risques :

- **Matériels** : bêches, cisailles, râtaux, binettes, sarcloirs, serfouettes, pelles, sécateurs, greffoirs, brouettes, semoirs,

rouleaux, pioches, cutters, scies, mar-teaux, compresseurs, broyeurs, poste de soudage, tondeuses, débroussail-leuses, scies circulaires, tronçonneuses, tracteurs, souffleurs à dos, épandeurs, pulvérisateurs, motoculteurs, taille-haies, aspirateurs de feuilles, ponts roulants, etc.

- **Terrains accidentés, en pente** : risques de chutes avec des outils por-tés à la main, risque de renversement d'engins, etc.
- **Travaux à proximité des réseaux électriques aériens ou enterrés** : éla-gage, fauchage, plantation d'arbres, cu-rage des fossés, etc.

Exemples d'actions de prévention :

Choisir des EPI adaptés

- Lors de **l'utilisation d'une scie à chaîne** : pantalon anticoupures, veste de sécurité, chaussures renforcées pour les travaux forestiers, casque de sécurité bûcheron, gants, etc.

Modifier l'organisation du travail

- En cas de **travaux en fouille ou à proximité de lignes aériennes**, faire une demande d'« Intention de com-mencement de travaux ».

Adapter les instructions données aux collaborateur·rice·s

- Utilisez des **scies à chaînes** toujours à deux mains. Utilisez des **scies à chaînes** adaptées à la nature du bois et au diamètre des branches à couper.
- En présences de **pentés** sur le terrain, veiller à respecter les consignes d'uti-lisation des engins par rapport aux pentes maximales autorisées.



Nettoyage

Exemples de dispositifs et d'activités à risques :

- **Appareils de nettoyage** : mono-brosse, auto-laveuse, etc.

Exemples d'actions de prévention :

Adapter les instructions données aux collaborateur·rice·s

- Posez le **câble d'alimentation des machines de nettoyage** (mono-brosse, etc.) sur l'épaule et maintenez le toujours derrière la machine afin qu'il ne puisse pas être happé par la machine et prévenir une détérioration.



Restauration

Exemples de dispositifs et d'activités à risques :

- **Utilisation ou nettoyage d'objets coupants** : couteaux à mains ou élec-tromécaniques tranchants (trancheur à viandes, hachoirs, malaxeurs, éplu-cheuses à légumes, etc.)
- **Objets brûlants** : produits très chauds, eaux bouillantes, huiles sous cuis-son, fours, tables de cuisson, hottes, conduits, friteuses, rôtissoires, anses, plats, portes d'appareil, etc.
- **Objets très froids** : préparations sur-gelées, chambres froides etc.
- **Objets mal rangés**
- **Dangers d'incendies** : fours, cuisi-nières avec des brûlures à gaz, pré-sence de nombreux produits inflam-mables (huiles des friteuses, etc.), etc.

Exemples d'actions de prévention :

Choisir du matériel et des produits, outils, machines ou installations sécurisants

- Installer une **machine à laver les cou-teaux**.
- Veiller à choisir des outils équipés de **manches thermiquement isolants**.

Aménager l'environnement de travail

- **Limitier l'intensité sonore** en sépa-rant le local de plonge du reste de la cuisine, avec un traitement acoustique des parois, sols, plafonds et machines, en réduisant le niveau de la musique d'ambiance.
- Aménager les postes de travail avec un accrochage des coutelières et des **ran-gements appropriés** (étuis, vitrines et porte-couteaux, etc.)

Adapter les instructions données aux collaborateur·rice·s

- Adaptez les **gants de protection** à votre activité : utilisation d'objets cou-pants, produits très chauds, prépara-tion surgelées, produits chimiques de nettoyage, etc.
- Avant un **nettoyage à grande eau**, mettez hors tension toutes les installa-tions et appareils électriques.



Services à domicile

Exemples de dispositifs et d'activités à risques :

- **Appareils de ménage, de cuisine, de bricolage, de jardin** : fers à repasser, aspirateurs, fours, plaques électriques, tondeuses, tables à repasser, etc.
- **Appareils vétustes, mal entretenus, inadaptés ou manquants**.
- **Installations défectueuses** : prises électriques, fils dénudés, installation de gaz ou d'électricité non conforme, etc.

Exemples d'actions de prévention :

Aménager l'environnement de travail

- Demander la mise en conformité des **installations électriques et de gaz** du domicile.
- **Aménager les conditions de manu-tention** : aides techniques, chambres, voies de circulation, etc.

Modifier l'organisation du travail

- Réaliser une **visite préalable sur le lieu de travail** pour identifier les risques, évaluer l'état des installations et des appareils ménagers à utiliser.
- **Avant chaque nouvelle mission**, don-ner au salarié·e les consignes de sécuro-té, les informations sur la configuration du logement, la mise à disposition des outils et les risques professionnels spé-cifiques à la mission.

Adapter les instructions données aux collaborateur·rice·s

- Portez toujours vos **EPI**.

Former et entraîner les collabora-teur·rice·s

- **au maniement des outils de brico-lage et des appareils électroména-gers** : perceuse, tondeuse, taille-haie, etc.



Transport et logistique

Exemples de dispositifs et d'activités à risques :

- **Matériels** : cutters, agrafeuses, dérou-leurs de filmage, transpalettes, chariots motorisés, etc.
- **« Voice picking »** : troubles auditifs, augmentation d'accidents et de colli-sions par la diminution de la conscience de l'effort fourni, etc.

Exemples d'actions de prévention :

Choisir du matériel et des produits, outils, machines ou installations sécurisants

- Mettre à disposition des **dérouleurs de filmage, cutters anticoupures**, etc.
- Installer des accessoires permettant de **sécuriser les équipements de stockage** : butées ou arrêtoirs de palettes, cloisons grillagées antichutes de marchandises, filets de protection pour rayonnages, protections d'extrémités des portes-palettes, protecteurs de poteaux et d'angles, étiquettes adhésives signalant la charge admissible par niveau de stockage, etc.

Aménager l'environnement de travail

- Installer des **tapis de sol rembourrés** qui réduisent les vibrations des chariots.

Pour aller plus loin

Site Internet :

- www.inrs.fr/risques/mecaniques
- www.inrs.fr/risques/bruit
- www.inrs.fr/risques/electriques
- www.inrs.fr/risques/vibrations

Documents

- [*Sécurité des machines - prévention des risques mécaniques*](#) publié en 2018 par l'Inrs, l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles.
- [*Principales vérifications périodiques*](#) publié en 2018 par l'Inrs, l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles.
- [*Accidents d'origine électrique*](#) publié en 2007 par l'Inrs, l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles.